

[Traduction]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION POUR DONNER AUX FORCES ARMÉES LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) demande à déposer le bill C-181, modifiant la loi électorale du Canada (Vote des forces canadiennes).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de donner aux membres des forces armées du Canada le droit de vote aux élections partielles fédérales. Les militaires déclarent leur lieu de résidence naturelle aux fins d'élections générales et devraient avoir le droit, lorsqu'une élection complémentaire a lieu, de voter dans leur lieu de résidence naturelle. La loi électorale du Canada n'accorde pas au personnel des forces canadiennes le droit de vote dans ce genre d'élections. C'est, dans une société libre, refuser aux militaires canadiens un droit fondamental, et je recommande à la Chambre d'adopter ce bill pour remédier à cette situation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—L'ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE ET LA DÉTÉRIORATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Après l'annonce qu'il a faite, et que je considère comme un désaccord de première grandeur pour le Canada, vu la détérioration de notre marché international du blé qu'elle implique, voudrait-il nous dire pourquoi il croit qu'il n'y a pas d'espoir de voir se redresser bientôt la situation? Il doit bien cela au pays et à la Chambre. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les pays qui créent les difficultés? Il semble ressortir de sa déclaration que les États-Unis pourraient être du nombre. Est-ce à la suite de sa visite là-bas que le ministre s'est formé cette opinion? Par ailleurs, quels sont les autres pays ayant participé à un accord international quelconque sur le blé qui vendent à meilleur compte que le Canada? Quels sont les pays qui créent des difficultés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai raison de croire

que tous les pays membres de l'AIC, et certains autres exportateurs qui n'en sont pas membres, ne se conforment pas d'une certaine façon en ce moment aux prix contenus dans l'Arrangement international sur les céréales. Ce n'est pas en faisant des semonces à ces pays et en montrant de l'acrimonie à cet égard que nous réussirons à obtenir leur appui en vue d'un retour à la normale cela, le chef de l'opposition le sait.

J'ai dit que nous nous adaptions à la situation actuelle. Nous avons déjà fait une importante démarche diplomatique. Je suis allé à Washington, entre autres, pour convaincre les États-Unis que cela n'est pas dans les intérêts des exportateurs, que ce n'est pas dans l'intérêt à long terme des importateurs de ne pas respecter l'arrangement international, et que nous devrions revenir sans tarder aux prix de l'AIC. Nous nous sommes déjà acheminés dans cette voie. J'ai déjà annoncé dans ma déclaration une réunion du Comité d'examen des prix et une réunion des exportateurs. Cela nous fournira l'occasion de faire valoir notre point.

Par suite des entretiens que j'ai eus à Washington, les États-Unis comprennent la situation comme nous la comprenons ici, et je suis convaincu qu'ils nous accorderont leur collaboration en vue d'un retour à la normale.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a fait savoir qu'une réunion est prévue pour la semaine prochaine. Le ministre croit néanmoins que le Canada doit maintenant baisser ses prix au-dessous du minimum prévu par l'accord. Ne voit-il pas que la seule possibilité qu'il laisse entrevoir au peuple canadien en ce moment est celle d'une détérioration continue? Peut-il dire à la Chambre pourquoi il est nécessaire, à son avis, que le Canada fasse ce pas maintenant, alors qu'une réunion doit se tenir la semaine prochaine, et pourquoi croit-il que la situation se rétablira dans un avenir rapproché? Le ministre n'a-t-il aucun espoir que la réunion de la semaine prochaine apporte une solution à la situation présente?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement. Je n'ai aucune excuse à présenter...

M. l'Orateur: J'allais simplement dire qu'à mon avis, la question de l'honorable député prête peut-être à discussion. Je sais toutefois que la question est importante. Le ministre pourrait peut-être y répondre quand même.